

## ARRETE DU MAIRE N°20230075

### TRAVAUX D'ELAGAGE DES ARBRES EN BORD DE ROUTE CHEMIN DE HARRIETA\_ VC n°2

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** le code de la voirie routière

**VU** l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

**VU** l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

**VU** la demande en date du 23 mars 2023 par laquelle l'entreprise **HARDOUIN Thomas ELAGAGE**, domiciliée **170 Chemin de Ximikorenborda, 64210 AHETZE**,

**DEMANDE** l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public au **519 Chemin de Harrieta, Voie communale n°2 à BASSUSSARRY**,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité sur le territoire de la Commune de BASSUSSARRY au **CHEMIN DE HARRIETA, VC n°2** pendant la durée des travaux ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

**Le mercredi 12 avril 2023, le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.**

### **ARTICLE 2 :**

Les prestations afférentes consisteront à :

- **Elagage de deux chênes**

La signalisation adéquate sera mise en place par les soins de l'entreprise **HARDOUIN Thomas ELAGAGE** domiciliée à **AHETZE** qui affichera le présent arrêté de part et d'autre du chantier.

- **La circulation sera interrompue durant les travaux : de 8h00 à 15h00**
- **Une déviation sera mise en place par le Chemin de Chourrouta et le Chemin Lartigau (plan ci-après)**
- **Pose de panneaux de signalisation sur le lieu du chantier**
- **Interdiction de dépassement pour tous véhicules**
- **Stationnement interdit de part et d'autre du chantier pour tous véhicules**

### **ARTICLE 3 :**

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

### **ARTICLE 4 :**

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier. Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement des canalisations ainsi que des schémas des ouvrages principaux exécutés sur la voie publique. Cette communication devra intervenir dans les trois mois de la mise en service du réseau de l'adresse du signataire du présent arrêté.

**L'ouverture du chantier est fixée au mercredi 12 avril 2023 comme précisée dans la demande.**

## **ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

## **ARTICLE 6 :**

Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

## **ARTICLE 7 :**

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,  
le 28 mars 2023  
Le Maire,  
**Michel LAHORGUE.**



Zone de travaux



### Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



#### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur**    Particulier     Service public     Maître d'œuvre ou conducteur d'opération     Entreprise

Nom : HARDOUIN    Prénom : Thomas  
Dénomination : \_\_\_\_\_    Représenté par : \_\_\_\_\_  
Adresse Numéro : 110    Extension : \_\_\_\_\_    Nom de la voie : Chemin Kimikouabada  
Code postal 64210    Localité : Ahetze    Pays : FRANCE  
Téléphone 07 67 84 23 03    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : hardouin.thomas64210@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur  
Nom : SALABERRY    Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse Numéro : 519    Extension : \_\_\_\_\_    Nom de la voie : Chemin d'Harrieta  
Code postal 64200    Localité : BASSUSARRY    Pays : FRANCE  
Téléphone 07 84 62 56 23    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_    Route nationale n° \_\_\_\_\_    Route départementale n° \_\_\_\_\_    Voie communale n° 519  
Hors agglomération     En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_     Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_   
Adresse Numéro : 519    Extension : \_\_\_\_\_    Nom de la voie : Chemin d'Harrieta  
Code postal 64200    Localité : BADUSSARRY

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui     Non     Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_  
Description des travaux : CLAGAGE DES DEUX CHENES    8h00 - 15h00  
Date prévue de début des travaux : 12 04 2020    Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1    Date de début de réglementation \_\_\_\_\_  
Restriction sur section courante     Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation     Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants     Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores     Manuellement   
Restriction de chaussée : \_\_\_\_\_  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)     Empiètement sur chaussée     largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_  
Suppression de voie     nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Forme de chemin bariolée entre le chemin Lohigou et le chemin chourpouta  
et la déviation par le chemin chourpouta et par le chemin Lohigou

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : HARDOUIN Prénom : Thomas  
Dénomination : SARL Représenté par : Thomas HARDOUIN  
Adresse Numéro : 170 Extension : Nom de la voie :  
Chemin Ximikorenborda  
Code postal 64210 Localité : Ahetze Pays :  
Téléphone 07 67 84 23 03 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : hardouin.thomas64210@gmail.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 23 03 2023

Nom : HARDOUIN Prénom : Thomas Qualité : Gérant

**Thomas HARDOUIN**  
Elagage / Abattage / Espaces Verts  
170 chemin Ximikorenborda  
64210 AHETZE  
☎ 07 67 84 23 03  
hardouin.thomas64210@gmail.com  
Siret : 841 410 756 00016

Pro Peiso



# Harrieta

- A proximité Envoyer vers un téléphone
- Partager

Harrieta, 64200 Bassussarry

ssussarry

modification du lieu suivant : 519  
rieta

J manquant

établissement



Restaurants Hôtels Activités à découvrir Transports en commun Pharmacies Parkings

de Brasketenia

Chem. de Brasketenia

Chem. de Chourrouta

Chem. de Harrieta

Rte d'Arcangues

Chem. de Lartigau Chem. de Lartigau Chem. de Lartigau

